

Exécutoire le 3 mars 2025



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 février 2025

**Delib20250206**

**Séance du  
24 février 2025**

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE  
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA  
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250206**

**OBJET : Demande de subvention au titre du FIPDR (Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) dans le cadre de l'installation de caméras de vidéo protection**

La Commune de Cormelles le Royal souhaite solliciter le Préfet du Calvados pour une demande de participation financière au titre de Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) dans le cadre de l'extension de son système de vidéo protection de la voie publique.

Les actes de malveillance et d'incivilités sont sans cesse en augmentation ces dernières années à certains endroits de la commune et l'installation d'un système de vidéo protection sur la Commune a déjà prouvé son efficacité.

Les forces de l'ordre (Police Nationale et Police Municipale), les autorités (Préfet, Procureur de la République et Maire), ainsi que les bailleurs sociaux travaillent de concert sur ce sujet pour rétablir l'ordre afin que les habitants puissent retrouver la quiétude à laquelle ils ont droit. La mise en place d'un système de vidéo protection est un outil au service des forces de l'ordre pour agir plus efficacement sur le terrain et constater toutes les infractions.

Monsieur le Maire explique à ses collègues que la Commune a un projet d'extension du système de vidéo protection existant.

L'estimation de ce projet est pour deux nouveaux points de caméras rue du Calvaire/place du Commerce et Cimetière du Bois, et l'ajout d'une caméra à la Halle des Sports, pour un montant de 17 800,00 euros HT.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le Préfet du Calvados pour une demande de participation financière d'un montant de 8 900 euros HT (correspondant à 50 % du montant total éligible de l'opération) au titre du Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) dans le cadre de l'extension du système de vidéo protection sur la voie publique de Cormelles le Royal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025

ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250206-DE

Berser  
Levraut

Exécutoire le 3 mars 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 26 février 2025

Le Maire,



Signature of Jean-Marie GUILLEMIN, a cursive line.



Official stamp of the Mairie de Cormelles-le-Royal, (Calvados), featuring a coat of arms and the text "MAIRIE DE CORMELLES-LE-ROYAL" and "(Calvados)".

Jean-Marie GUILLEMIN